



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 DECEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 13 DECEMBRE à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 7 DECEMBRE deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK (à partir du rapport 23/124), Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD (à partir du rapport 23/124), Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur le maire jusqu'au rapport 23/123), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN jusqu'au rapport 23/123), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Monsieur Fabrice DUPLAN (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Madame Cécile MARCHAND (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Monsieur Yves ODIN (a donné procuration à Monsieur Didier DUPIED).

**Absentes non représentées :** Madame Sandrine GENIN, Madame Catherine POINSON.

**Secrétaire de séance :** Madame Anaïs VIDAL est désignée secrétaire de séance.

---

**Rapport n° 23/129 - VIE SCOLAIRE**

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET  
D'INVESTISSEMENT DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX  
ELEVES EN DIFFICULTE**

Publié le : 14 décembre 2023

Transmis en Préfecture le : 14 décembre 2023

Exécutoire le : 14 décembre 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Le RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Le RASED sollicite chaque année une subvention pour la participation des communes pour ses frais de fonctionnement et d'équipement.

Précédemment, une convention avait été mise en place, coordonnée par la commune de Brindas, afin d'assurer le financement de l'antenne du RASED située à Brindas et concernant les communes de Vaugneray, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay et Sainte-Consoce.

Afin de faciliter son fonctionnement, le RASED de « Grézieu-Monts du Lyonnais », regroupant 3 antennes (Brindas, Sainte-Foy-l'Argentière et Saint-Martin-en-Haut), propose la mise en place d'une convention de financement coordonnée par la commune de Saint-Martin-en-Haut pour les 3 années à venir (2024/2025/2026).

Chaque commune relevant des 3 antennes du RASED, soit 31 communes, s'engage à verser annuellement à la commune de Saint-Martin-en-Haut une participation annuelle à hauteur de 1 € par élève selon le tableau figurant dans la convention jointe en annexe.

La commune de Saint-Martin-en-Haut se charge de reverser au RASED l'intégralité de la subvention.

Pour la commune de Chaponost, la participation annuelle au titre des années 2024, 2025 et 2026 s'élève 833 €.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention de partage des frais générés par le RASED au prorata du nombre d'élèves dans les écoles maternelles et élémentaires à hauteur de 1 € par élève,
- **Approuve** le versement d'une subvention de 833 € à la commune de Saint-Martin-en-Haut, qui se charge de reverser au RASED l'intégralité des subventions reçues par les 31 communes adhérentes,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention annexée ainsi que tous les actes s'y rapportant,
- **Indique** que les crédits sont inscrits au BP 2024 ligne 6574.

VOTANTS	27
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	27

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

La secrétaire,  
Anaïs VIDAL

